

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-01 INSTALLATION D'UN NOUVEL ÉLU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code électoral, et notamment son article L. 273-10 ;

Vu la démission de Monsieur Gabriel BONNELYE de ses fonctions de Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, représentant la commune d'Auvers-sur-Oise, en date du 21 septembre 2026 ;

Considérant que le siège de Conseiller communautaire représentant la commune d'Auvers-sur-Oise est devenu vacant à la suite de la démission de Monsieur Gabriel BONNELYE ;

Considérant qu'en application de l'article L. 273-10 du Code électoral, il convient de pourvoir le siège devenu vacant selon les modalités prévues par ledit article ;

Considérant que Madame Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID est appelée à siéger au Conseil communautaire de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes en remplacement de Monsieur Gabriel BONNELYE ;

Le Conseil Communautaire après en avoir connaissance, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur Gabriel BONNELYE de ses fonctions de Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, représentant la commune d'Auvers-sur-Oise ;



Sausseron
Impressionnistes
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 095-249500430-20260924-20260901-DE

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Camille DE KERNAVANOIS DU BOIS DAVID en qualité de Conseillère communautaire de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, représentant la commune d'Auvers-sur-Oise, en remplacement de Monsieur Gabriel BONNELYE.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-02 – DM 2 : BUDGET PRINCIPAL CCSI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif du budget principal de la CCSI en date du 17 février 2026,

Vu l'avis favorable la commission des finances qui s'est tenue le 15 septembre 2026,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231-59 : Entretien et réparations sur voiries	0.00 €	10 094.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	10 094.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6555-020 : Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 7817-01 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 094.00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 094.00 €
Total FONCTIONNEMENT	50 000.00 €	60 094.00 €	0.00 €	10 094.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 1318-01 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	64 766.60 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	64 766.60 €
D-2031-01 : Frais d'études	0.00 €	51 813.28 €	0.00 €	0.00 €
D-2088-59 : Autres immobilisations incorporelles	269 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	269 500.00 €	51 813.28 €	0.00 €	0.00 €
D-21533-59 : Réseaux câblés	0.00 €	269 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848-020 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	12 953.32 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	282 453.32 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	269 500.00 €	334 266.60 €	0.00 €	64 766.60 €
Total Général		74 860.60 €		74 860.60 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité : 1 abstention (M. Philippe WATRELOT) :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal de la CCSI pour l'année 2026.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epias-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-03 – DM 2 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif du budget annexe Office du Tourisme Communautaire en date du 17 février 2026,

Vu l'avis favorable la commission des finances qui s'est tenue le 15 septembre 2026,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-633 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6417-633 : Rémunérations des apprentis	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6457-633 : Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe Office du Tourisme Communautaire pour l'année 2026.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,

Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-04 DON DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES – INCENDIES EN FRANCE ÉTÉ 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

CONSIDÉRANT des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France durant cet été 2026, ont ravagé près de 115 00 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

CONSIDÉRANT que face à ce drame, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONTRIBUE** à soutenir les communes impactées, dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : don d'un montant de 7 500.00 € à la Protection civile au nom des 15 communes de la CCSI.
- **APPROUVE** ce soutien financier et d'habiliter Madame la Présidente de la CCSI à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise) , Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epias-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, **Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)**

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-05 - TARIFS DES VISITES GUIDÉES ET ATELIERS ORGANISÉS PAR L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale ;

Vu l'instruction codificatrice N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable la commission des finances qui s'est tenue le 15 septembre 2026,

Considérant qu'il convient d'annuler la délibération 2026-06-11 du 16 juin 2026 certifiée exécutoire le 23 juin 2026 ;

Considérant que l'Office de Tourisme communautaire propose tout au long de l'année des visites guidées et des ateliers à destination des adultes et des scolaires, en français et en langues étrangères, dans la limite de 30 participants, sur tout le territoire de la CCSI ;

Considérant que les journées clés en main proposées au titre de l'année 2026 n'ont pu être commercialisées sur la base des tarifs et des effectifs initialement définis ;

Considérant la nécessité de répondre à la demande de journées « à la carte » formulée par les visiteurs, les agences de voyages et les associations dans le cadre de l'organisation de leur visite ;

Considérant la nécessité de revaloriser le tarif plein des visites guidées sans prestation complémentaire, notamment par rapport au tarif accordé aux tour-opérateurs et agences de voyages ;

Considérant le souhait pour de l'office de tourisme et de la compagnie de théâtre de revoir à la baisse les tarifs des visites guidées théâtralisées ;

Considérant que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes autorise l'Office de Tourisme à appliquer une réduction pouvant aller jusqu'à 10 % sur les tarifs adoptés, dans le cadre d'opérations de marketing, de fidélisation et/ou de gestes commerciaux ;

Considérant le besoin d'établir une nouvelle grille tarifaire claire et équitable, regroupant l'ensemble des tarifs, adaptée aux différents types de visites, groupes constitués, visites individuelles, ateliers, visites de durées variables, ainsi qu'aux différents publics ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** les tarifs suivants pour les visites organisées par l'office de tourisme communautaire, à compter du **1^{er} janvier 2027** :

Tarifs des visites guidées sèches pour les groupes constitués de 30 personnes maximum : Année 2027

Visites guidées	2h	3h	Heure supplémentaire
Groupe scolaires (Écoles de la CCSI)	140€		
Groupe scolaires (Hors CCSI)	225€		
Groupe adultes Tarif Plein	240€	310€	85€
Tour Opérateurs / Agences de voyage	230€	300€	85€
Partenaires professionnels	210€	280€	85€

Atelier 2h (Matériel fourni)			
Groupe scolaires (Écoles de la CCSI)	155€		
Groupe scolaires (Hors CCSI)	240€		
Groupe adultes Tarif Plein	250€		

Visite guidée 1h + Atelier 1h (Matériel fourni)			
Groupe scolaires (École de la CCSI)	155€		
Groupe scolaires (Hors CCSI)	240€		
Groupe adultes Tarif Plein	250€		

Visite guidée théâtralisée	2h 1 comédien	2h 2 comédiens	
Groupe adultes Tarif Plein	260€	310€	
Groupe scolaires	245 €	295 €	

Tarifs des visites guidées en groupe d'individuels (GIR) : Année 2027

Tarif visite guidée en GIR (Groupe individuels regroupés)	Habitants de la CCSI	Visiteurs Extérieurs
Plein tarif (à partir de 16 ans)	7€	10€
Enfants / Etudiants / Demandeurs d'emploi / Personne en situation de handicap avec leur accompagnateur.	Gratuit	Gratuit

Tarifs des ateliers sur le Botin (6 personnes maximum) : Année 2027

Ateliers sur le BOTIN (Atelier croquis ou Peinture ou Photo)	Habitants de la CCSI	Visiteurs Extérieurs
Tarif (à partir de 8 ans)	12€	15€

Fait et délibéré le 22 septembre 2026

La Présidente,
Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-06-06 FIXATION DES TARIFS DE REVENTE DES PRESTATIONS DE RESTAURATION PAR L'OFFICE DE TOURISME

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2025-04-07 du 1^{er} avril 2025 instaurant des frais de dossiers d'un montant de 50.00 € TTC pour l'organisation de packages touristiques.

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 15 septembre 2026,

Considérant que l'Office du Tourisme est amené à proposer des prestations dites de restauration

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide :

Article 1 : Les tarifs de revente des prestations de restauration des sites partenaires sont exclusifs pour l'Office de Tourisme.

Article 2 : La liste des partenaires et les tarifs en vigueur sont fixés comme suit :

Tarifs de revente des prestations de restauration : ANNÉE 2026

Tarifs applicables aux groupes (minimum 15 personnes)

Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

		TARIF PUBLIC EN VIGUEUR (AU JOUR DE LA VENTE)
PARTENAIRE	PRESTATION	TARIF UNITAIRE TTC
Au pied de l'église	Menu à 30 €	30 €
	Menu à 32 €	32 €
	Menu à 35 €	35 €
	Kir	2 €
Auberge Ravoux	Menu à 20 € - Goûter	20 €
	Menu à 37 € - Menu Adeline	37 €
	Café	3 €
	Thé	4 €
	Menu à 51 € - Menu du Père Ravoux	51 €
	Menu à 96 € - Menu du Dr Gachet	96 €
Café de la Paix	Menu à 28 €	28 €
	Menu à 32 €	32 €
	Kir	4 €
L'Elysée d'Auvers	Menu à 28 €	28 €
	Menu à 32 €	32 €
	Kir	3 €
Relais des Peintres	Menu à 35 €	35 €
	Menu à 40 €	40 €

Article 3 : En cas de modification des tarifs publics pratiqués par les établissements partenaires, une nouvelle délibération sera nécessaire pour procéder à l'actualisation des tarifs fixés par la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026

La Présidente,
Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-07 FIXATION DES TARIFS DE REVENTE DES PRESTATIONS DE RESTAURATION PAR L'OFFICE DE TOURISME

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2025-04-07 du 1^{er} avril 2025 instaurant des frais de dossiers d'un montant de 50.00 € TTC pour l'organisation de packages touristiques.

Vu la commission finances qui s'est tenue le 15 septembre 2026,

Considérant que l'Office du Tourisme est amené à proposer des prestations dites de restauration

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **Décide :**

Article 1 : Les tarifs de revente des prestations de restauration des sites partenaires sont exclusifs pour l'Office de Tourisme.

Article 2 : La liste des partenaires et les tarifs en vigueur sont fixés comme suit :

Tarifs de revente des prestations de restauration : ANNÉE 2027

Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

Tarifs applicables aux groupes (minimum 15 personnes)

		TARIF PUBLIC EN VIGUEUR (AU JOUR DE LA VENTE)
PARTENAIRE	PRESTATION	TARIF UNITAIRE TTC
Au pied de l'église	Menu à 30 €	30 €
	Menu à 32 €	32 €
	Menu à 35 €	35 €
	Kir	2 €
Auberge Ravoux	Menu à 20 € - Goûter	20 €
	Menu à 37 € - Menu Adeline	37 €
	Café	3 €
	Thé	4 €
	Menu à 51 € - Menu du Père Ravoux	51 €
	Menu à 96 € - Menu du Dr Gachet	96 €
	Coupe de Cerdon	7 €
Café de la Paix	Menu à 28 €	28 €
	Menu à 32 €	32 €
	Kir	4 €
L'Elysée d'Auvers	Menu à 28 €	28 €
	Menu à 32 €	32 €
	Kir	3 €
Relais des Peintres	Menu à 35 €	35 €
	Menu à 40 €	40 €
Les Vignes Rouges	Menu à 45 €	45 €
	Menu à 55 €	55 €
	Menu Impressionniste à 75 €	75 €
Musée de l'Absinthe, l'esprit du XIXe siècle	Formule à 8,50 € - Goûter	8,50 €

Article 3 : En cas de modification des tarifs publics pratiqués par les établissements partenaires, une nouvelle délibération sera nécessaire pour procéder à l'actualisation des tarifs fixés par la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026

La Présidente,
Isabelle Mézières




Bureaux communautaires :

Office du tourisme - Parc Van GOGH - 38 rue du Général de Gaulle - 95 430 AUVERS-SUR-OISE

Tél : 01.85.38.03.70. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise) , Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-08 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN CRÈCHE DELAI DE PRÉVENANCE EN CAS D'ABSENCE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les dispositions relatives aux établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes ;

Vu la délibération approuvant le règlement de fonctionnement des crèches de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes ;

Considérant que les réservations effectuées par les familles doivent correspondre au plus près aux besoins réels d'accueil des enfants ;

Considérant que la Direction des crèches organise les plannings des équipes en fonction des réservations effectuées par les familles ;

Considérant la nécessité d'améliorer l'organisation et la gestion des places d'accueil disponibles au sein des établissements ;

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de modifier les modalités relatives à la prévention des absences des enfants ;

Considérant qu'il est proposé de porter le délai de prévenance en cas d'absence de l'enfant de 72 heures à 30 jours, afin de permettre une meilleure anticipation et une organisation optimale des places d'accueil et des équipes ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à la majorité 3 abstentions : M. Matthieu LAURENT et Mme Marie-Agnès PITOIS et M. Daniel DESFOUX

- **APPROUVE** la modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes concernant les modalités de prévenance en cas d'absence de l'enfant.

Le délai de prévenance est désormais fixé à **30 jours**.

En conséquence, toute famille qui prévoit l'absence de son enfant doit en informer la Direction de la Crèche **au moins 30 jours à l'avance**, sauf situation exceptionnelle ou cas de force majeure.

Article 2 – Modification de l'article 7.7

L'article **7.7 – Cas des absences injustifiées répétées** du règlement de fonctionnement est désormais rédigé comme suit :

7.7 – Cas des absences injustifiées répétées

Dans un souci d'accessibilité à tous, les réservations doivent être au plus près des besoins des familles. Au regard de ces réservations, la Direction de la Crèche organise le planning de ses équipes.

Aussi, les familles sont tenues de respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée et de départ contractualisés des enfants et de **prévenir la Direction de la Crèche au moins 30 jours à l'avance en cas d'absence prévue de leur enfant**, sauf situation exceptionnelle ou cas de force majeure.

Toute absence non signalée dans le délai prévu ci-dessus pourra être considérée comme une absence injustifiée.

Par absence injustifiée, il convient d'entendre toute absence de l'enfant dont la famille n'a pas informé la Direction de la Crèche dans le délai requis.

En cas d'absence injustifiée, un échange pourra être proposé avec la Direction de la Crèche afin de rappeler les modalités de fonctionnement du service et de rechercher, le cas échéant, des solutions adaptées à la situation de la famille.

En cas d'**absences injustifiées répétées au cours d'un même mois**, c'est-à-dire dès deux absences injustifiées, un échange pourra être proposé avec la Direction de la Crèche pour rechercher des solutions adaptées.

Si les absences injustifiées persistent au cours d'un même mois, c'est-à-dire **à partir de trois absences injustifiées**, une participation forfaitaire aux frais d'organisation du service pourra être facturée de plein droit à la famille concernée, à hauteur de **25 euros**, à titre de compensation du surcoût engendré par ces absences.

Cette facturation interviendra sur la facture du mois au titre duquel les absences injustifiées sont intervenues.

Article 3 – Entrée en vigueur

La présente modification du règlement de fonctionnement entrera en vigueur à compter du **23 septembre 2026**

Elle sera portée à la connaissance des familles fréquentant les établissements d'accueil du jeune enfant de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes.

Article 4 – Approbation du règlement modifié

Le Conseil communautaire approuve le règlement de fonctionnement ainsi modifié et autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 5 – Exécution

Madame la Présidente de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes est chargée de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet du Val-d'Oise et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise) , Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-09 RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2025 CCSI

Vu l'article I5211-39 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la Présidente de l'Établissement Public de Coopération Intercommunales doit adresser chaque année, la Présidente de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Considérant que ce rapport d'activités est présenté en séance au Conseillers Communautaires.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités.
- **DIT** que le rapport d'activités de l'année 2025 sera adressé aux Maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils communautaires.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-10 – RAPPORT D'ACTIVITÉS SEMAVO 2025

Vu l'article L 1523-3 du code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme ayant pour objet de permettre à la Communauté de communes d'exercer son droit de contrôle comptable et financier de l'opération concédée ;

Vu la Convention Publique d'Aménagement notifiée le 14 juin 2005 et ses avenants, par lesquels la Communauté de communes a confié à la SEMAVO l'aménagement du parc d'activités des Portes du Vexin à Ennery,

Vu le compte rendu d'activités établi par la SEMAVO, présentant les dépenses et les recettes de la ZAC réalisées au 31 décembre 2025 ainsi que les prévisions jusqu'au terme de l'opération

Considérant que ces documents sont soumis à l'examen du Conseil Communautaire, qui se prononce par un vote,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu annuel d'activités de la SEMAVO, portant sur la ZAC des Portes du Vexin établi au 31 décembre 2025.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,
Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-11 RÉGULARISATION CONVENTION ACTE DE SERVITUDE AVEC GRDF

La Société GRDF a régularisé avec la Communauté de Communes SAUSSERON IMPRESSIONNISTES une convention de servitude sous seing privé en date du 2 avril 2025, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à ENNERY (91), cadastrée section AD, numéro 652.

Cette parcelle appartenant actuellement à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, GRDF sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

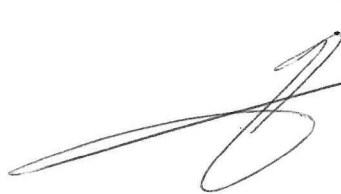
Les frais liés à cette opération seront à la charge de GRDF

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions qui précèdent ;
- **AUTORISE** Me la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-12- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP)

VU le budget communautaire,

VU le tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire : du 22 septembre

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial (CST),

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi à temps complet pour assurer le poste d'instructeur droit des sols,

CONSIDERANT que les besoins des services justifient le recrutement des agents contractuel,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes afin de tenir compte de la situation suivante :

➤ **CREATION :**

- Création d'un poste d'instructeur droit des sols à temps complet correspondant au grade de rédacteur territorial, catégorie B.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à la majorité 2 abstentions : M. Matthieu LAURENT et Daniel DESFOUX

➤ **CREATION :**

- Création d'un poste d'instructeur droit des sols à temps complet correspondant au grade de rédacteur territorial, catégorie B.

- **APPROUVE** au 22 septembre 2026 la modification du tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026

La Présidente,
Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise) , Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-13 RECRUTEMENT DES VACATAIRES POUR LA CCSI

Vu l'article I5211-39 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Me la Présidente indique que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de créer

- 5 postes de vacataires pour la CCSI.

Il est proposé également aux membres du Conseil Communautaire que chaque vacation soit rémunérée sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur au moment de l'acte.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la CCSI à créer :
 - 5 postes de vacataires pour la CCSI
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur au moment de l'acte
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des vacataires sont inscrits au budget, sur les crédits prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise) , Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-14 RECRUTEMENT DES VACATAIRES POUR L'OFFICE DE TOURISME

Vu l'article I5211-39 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Me la Présidente indique que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de créer

- 6 postes de vacataires pour le pôle Office de tourisme.

Il est proposé également aux membres du Conseil Communautaire que chaque vacation soit rémunérée sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur au moment de l'acte.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois),

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la CCSI à créer :
 - 6 postes de vacataires pour le pôle de l'Office de Tourisme.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur au moment de l'acte
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des vacataires sont inscrits au budget, sur les crédits prévus à cet effet.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-15 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR CINÉMA RURAL D'ÉPIAIS-RHUS

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association Foyer Rural d'Épiais-Rhus sollicitant une subvention de fonctionnement de 648 €,

Vu la commission finances qui s'est réunie le 15 septembre 2026,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité : M. Brahim MOHA ne prend pas part au vote

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à ciné rural d'Épiais-Rhus de 648 €
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au versement de ladite subvention, au mois de septembre 2026,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,
Isabelle MÉZIÈRES



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise) , Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-06-16 – DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS POUR LA COMMUNE DE MENOUILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Considérant la nécessité d'assurer la représentation des communes au sein des instances, vie économique et environnement, voirie et mobilités, enfance, culture sports et loisirs, cadre de vie et sécurité, services à la personne et intergénérationnel et à la solidarité

Considérant les propositions des communes membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne à la commission vie économique et environnement
M. Philippe REOL
- Désigne à la commission voirie et mobilités
M. Christian PION
- Désigne à la commission enfance
Me Rachel COLOMBEL
- Désigne à la commission culture, sports et loisirs
M. Christian PION
- Désigne à la commission cadre de vie et sécurité
M. Philippe REOL
- Désigne à la commission service à la personne et intergénérationnel
M. Michel HOLIGNER
- Désigne à la commission à la solidarité
M. Michel HOLIGNER

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,

Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-06-17 – MOTION RELATIVE L'ARRÊTÉ DU 26 AOÛT 2026 DE RESTRICTION D'EXPLOITATION DE L'AÉRODROME DE PONTOISE-CORMEILLE-EN-VEXIN ET À LA PROTECTION DES RIVERAINS

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin constitue un équipement aéronautique du territoire francilien. Son activité doit toutefois s'exercer dans des conditions compatibles avec la tranquillité des habitants, la protection de l'environnement et la préservation du cadre de vie des communes concernées.

Depuis plusieurs années, les communes riveraines, les habitants et les associations représentatives alertent les pouvoirs publics sur les nuisances sonores générées par certaines activités aériennes, en

La DIRAP, association de Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin, porte depuis de nombreuses années les préoccupations des populations exposées aux nuisances de l'aérodrome. Elle a récemment lancé une pétition demandant l'adoption d'un arrêté de restriction d'exploitation plus protecteur.

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), service de l'État chargé notamment de la sécurité aérienne et de la régulation de l'aviation civile, a engagé la préparation d'un nouveau projet d'arrêté ministériel destiné à remplacer l'arrêté du 30 juillet 2002, entré en vigueur le 31 décembre 2002, qui encadre actuellement certaines restrictions d'exploitation de l'aérodrome.

Ce projet d'arrêté a été présenté dans le cadre de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome. La CCE est une instance de concertation réunissant notamment les représentants de l'État, les élus locaux, les associations de riverains et les professionnels de l'aéronautique. Elle ne rédige pas l'arrêté, mais elle est appelée à donner un avis sur les mesures envisagées.

Lors de sa réunion de septembre 2025, la CCE a émis un avis défavorable sur le projet présenté par la DGAC, par 19 voix contre et 8 voix pour. Ce vote traduit les réserves importantes exprimées par une majorité des représentants associés à cette instance de concertation.

À la suite de cette étape, le ministère chargé des Transports a organisé une consultation publique du 21 novembre au 14 décembre 2025. Cette consultation a recueilli plus de 650 contributions, révélant une forte mobilisation citoyenne et l'attente d'un dispositif plus clair, plus lisible et plus protecteur pour les populations concernées.

L'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA), autorité administrative indépendante chargée de veiller à la maîtrise des nuisances générées par les activités aériennes, a publié le 12 février 2026 un avis défavorable sur le projet de modification de l'arrêté. L'ACNUSA a notamment relevé l'insuffisance de l'analyse de la situation existante en matière de nuisances sonores et l'absence d'évaluation suffisamment précise des effets attendus des mesures proposées.

La convergence entre l'avis défavorable de la CCE, l'avis défavorable de l'ACNUSA, les contributions déposées lors de la consultation publique et les inquiétudes exprimées par les communes et associations démontre la nécessité d'approfondir le projet d'arrêté afin d'aboutir à un dispositif mieux partagé, plus protecteur et davantage adapté aux réalités du territoire.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUR LES ACTIVITÉS HÉLICOPTÈRES

Le sujet des hélicoptères appelle une explication spécifique, afin d'éviter toute confusion. Le débat ne porte pas uniquement sur les avions légers ou les tours de piste. Il s'inscrit également dans le contexte de la réorganisation des activités hélicoptères en Île-de-France.

La société HeliFirst, spécialisée dans le transport de passagers par hélicoptère, les vols touristiques sur mesure et certaines missions de travail aérien, était implantée depuis de nombreuses années sur l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux. Selon les informations publiées par la presse, elle devait quitter ce site parisien où elle ne pouvait plus stocker ses appareils, tout en conservant la possibilité d'y atterrir et d'en décoller.

Sur le plan juridique et administratif, le transfert du siège social d'HeliFirst depuis Paris vers l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin a été décidé le 17 mars 2025. L'établissement principal de la société est désormais situé Hangar H1 — bâtiment n°75, aérodrome de Pontoise-Cormeilles, à Boissy-l'Aillerie, avec une date de création également fixée au 17 mars 2025. La presse locale a par ailleurs indiqué que l'implantation opérationnelle était annoncée à compter du 1er avril 2025.

Il convient toutefois de formuler ce point avec précision : il ne s'agit pas d'affirmer que l'ensemble des activités hélicoptères de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux aurait été transféré vers Pontoise-Cormeilles. En revanche, le départ d'HeliFirst de son implantation parisienne, la réduction des capacités de stockage sur le site d'Issy-les-Moulineaux et l'installation de la société sur l'aérodrome de Pontoise-

Cormeilles font naître une inquiétude légitime quant au risque de report de certaines nuisances sur les territoires périurbains et ruraux du Val-d'Oise.

La réduction des nuisances sonores dans un territoire ne peut avoir pour conséquence leur transfert vers un autre. Les habitants du Val-d'Oise et du Parc naturel régional du Vexin français sont en droit de bénéficier d'un niveau d'exigence comparable à celui accordé aux riverains des autres plateformes franciliennes.

CONSIDERANT que la protection de la qualité de vie des habitants constitue une responsabilité majeure des collectivités publiques ;
CONSIDERANT les interrogations suscitées par la réorganisation des activités hélicoptères à l'échelle francilienne et le risque de report de certaines nuisances depuis d'autres plateformes ;
CONSIDERANT les caractéristiques particulières du territoire du Vexin français, dont la qualité paysagère et environnementale justifie une attention renforcée ;
CONSIDERANT que le territoire de la CCSI est directement concerné par les enjeux liés aux nuisances sonores générées ;
CONSIDERANT l'avis défavorable de la CCE par 19 voix contre 8 ;
CONSIDERANT la consultation publique ayant recueilli plus de 650 contributions ;
CONSIDERANT l'avis défavorable de l'ACNUSA ;
CONSIDERANT que la présente motion ne remet nullement en cause l'existence ni l'activité de l'aérodrome mais vise à favoriser un équilibre durable entre activité aéronautique, environnement et qualité de vie ;
CONSIDERANT la nécessité de maintenir un dialogue constructif entre l'État, les collectivités territoriales, les associations de riverains et les représentants des usagers de l'aérodrome ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité 2 contres (M. Matthieu LAURENT et Daniel DESFOUX et 1 abstention (M. Eric BAERT) :

DÉCIDE :

Article 1 :

Affirme son attachement à la préservation de la qualité de vie des habitants.

Article 2 :

Estime que l'arrêté ne répond pas, en l'état, à l'ensemble des attentes exprimées.

Article 3 :

Demande au Ministre chargé des Transports de modifier l'arrêté.

Article 4 :

Soutient l'instauration d'une plage de silence stricte entre 12h et 15h les dimanches et jours fériés, une clause de revoyure, le renforcement des restrictions applicables aux aéronefs les plus bruyants, l'interdiction des activités touristiques locales en hélicoptère

Article 5 :

Rappelle que la réduction des nuisances aériennes dans certains territoires franciliens ne saurait avoir pour conséquence leur transfert vers le Val-d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin français.

Article 6 :

Demande à l'État de poursuivre une concertation transparente et régulière.

Article 7 :

Charge Madame la Présidente de la CCSI de transmettre la présente motion au Ministre chargé des Transports, au Préfet du Val d'Oise, à la Direction Générale de l'Aviation Civile, à l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporuaire, aux parlementaires du Val d'Oise ainsi qu'à la DIRAP.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026.

La Présidente,

Isabelle Mézières



DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 22 septembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2025 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-18 FIXATION DES TARIFS DE REVENTE DES BILLETS PARTENAIRES PAR L'OFFICE DE TOURISME

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 instituant la régie de recettes de l'Office de Tourisme et ses avenants,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 15 septembre 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide :

Article 1 : Les tarifs de revente des billets d'entrée de sites partenaires par l'Office de Tourisme sont identiques aux tarifs publics pratiqués par les établissements concernés.

Article 2 : La liste des partenaires et les tarifs en vigueur sont fixés comme suit :

Tarifs de revente des billets partenaires : ANNÉE 2026

Tarifs applicables aux groupes (minimum 15 personnes)

Partenaire	Prestation	Tarif public en vigueur (au jour de la vente)	
		Adulte Tarif Unitaire TTC	Enfant / scolaires Tarif Unitaire TTC
Maison de Van Gogh	Visite guidée avec guide de la Maison	10,00 €	8,00 €
	Visite guidée adulte avec guide de l'OT	8,00 €	
	Visite guidée scolaire avec guide de l'OT		8,00 €
Maison du docteur Gachet	Visite libre	5,00 €	
Château d'Auvers	Visite libre	10,00 €	
	Visite avec audioguide	12,00 €	
Musée Daubigny	Visite libre	GRATUIT	GRATUIT
	Visite guidée	3,00 €	3,00 €
Maison-atelier de Daubigny	Visite libre	7,00 €	4,00 €
Musée de l'absinthe	Visite libre	5,00 €	
	Visite guidée	8,00 €	
	Visite libre + dégustation	10,00 €	
	Visite guidée + dégustation	13,00 €	
Maison-atelier Boggio	Visite guidée	4,00 €	

Article 3 : En cas de modification des tarifs publics pratiqués par les établissements partenaires, une nouvelle délibération sera nécessaire pour procéder à l'actualisation des tarifs fixés par la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026

La Présidente,
Isabelle Mézières



Bureaux communautaires :

Hôtel Communautaire 32 rue Ampère 95300 ENNERY Tél : 07.86.15.00.24. www.sausseron-impressionnistes.fr

DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le 24 septembre 2026 à dix-neuf heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre 2026 par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS : Frédéric GODIN (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET, Jean-Pierre OBERTI, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Gabrielle GIRAUX, Philippe WATRELOT (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Stéphanie LHÉRONDEL, (Butry-sur-Oise, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Epiais-Rhus), Eric BAERT (Hérouville), François DANCONNIER (Livilliers), Christian PION (Menouville), M. Christophe BUATOIS, Sylvie MIRTIL, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée, Philippe FABREGES (Vallangoujard), Laurent de GAULLE, Peggy GASC (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : M. Julien DIBELLONIO, (donne pouvoir à Me Isabelle MÉZIÈRES), M. Stephan LAZAROFF (donne pouvoir à M. Claude NOËL), M. Olivier DESLANDES, (donne pouvoir à M. Christophe BUATOIS), Daniel DESFOUX (donne pouvoir à M. Matthieu LAURENT), DEVILLEBICHOT (Donne pouvoir à M. Michel RICHARD),

ABSENTS NON EXCUSÉS :

ABSENTS EXCUSÉS : Me Camille DE KARNAVANOIS DU BOIS DAVID

M. Brahim MOHA est désigné secrétaire de séance.

2026-09-19 FIXATION DES TARIFS DE REVENTE DES BILLETS PARTENAIRES PAR L'OFFICE DE TOURISME

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 instituant la régie de recettes de l'Office de Tourisme et ses avenants,

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est tenue le 15 septembre 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide :

Article 1 : Les tarifs de revente des billets d'entrée de sites partenaires par l'Office de Tourisme sont identiques aux tarifs publics pratiqués par les établissements concernés.

Article 2 : La liste des partenaires et les tarifs en vigueur sont fixés comme suit :

Tarifs de revente des billets partenaires : ANNÉE 2027

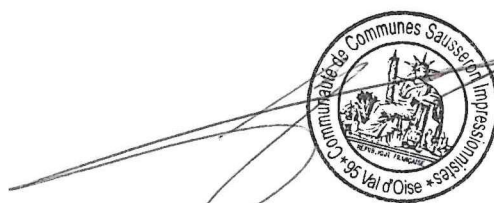
Tarifs applicables aux groupes (minimum 15 personnes)

Partenaire	Prestation	Tarif public en vigueur (au jour de la vente)	
		Adulte Tarif Unitaire TTC	Enfant / scolaires Tarif Unitaire TTC
Maison de Van Gogh	Visite guidée avec guide de la Maison	10,00 €	8,00 €
	Visite guidée adulte avec guide de l'OT	8,00 €	
	Visite guidée scolaire avec guide de l'OT		8,00 €
Maison du docteur Gachet	Visite libre	5,00 €	
Château d'Auvers	Visite libre	10,00 €	
	Visite avec audioguide	12,00 €	
Musée Daubigny	Visite libre	GRATUIT	GRATUIT
	Visite guidée	3,00 €	3,00 €
Maison-atelier de Daubigny	Visite libre	7,00 €	4,00 €
Musée de l'Absinthe	Visite libre	6,00 €	
	Visite guidée	9,00 €	6,00 €
	Visite libre + dégustation	11,00 €	
	Visite guidée + dégustation	14,00 €	
Maison-atelier Boggio	Visite guidée	4,00 €	
LabMusée	Visite libre	6,00 €	
	Visite guidée	10,00 €	
	Epicurien (visite libre + 1 boisson)	12,00 €	
	Premium (visite guidée + 1 boisson)	15,00 €	

Article 3 : En cas de modification des tarifs publics pratiqués par les établissements partenaires, une nouvelle délibération sera nécessaire pour procéder à l'actualisation des tarifs fixés par la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026



La Présidente,
Isabelle Mézières